

« généralisée une utopie! »

Liberté samedi. Et avec elles la libre circulation d'eau, l'ouverture des frontières des dernières au reste de la planète.

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

2009 2010 2011 2012 2013 2014



SUISSE :
référendum
multilatéral

**SUISSE ET
L'UE :**
fin de la durée
transitoire de
l'accord

**EN SUISSE ET
DANS L'UE :**
- Libre circulation
des personnes
entre la Suisse
et l'UE

fera progressivement et ne déploiera complètement ses effets
LDD

itement différencié.
ort des ressortissants
ne sont membres ni
le l'AELE reste pour
inchangé.

mettra-t-il de pallier
de main-d'œuvre
et la Suisse dans cer-
tains?

ir ce qui est de la
re non qualifiée, il
pense que les res-
le l'UE et de l'AELE
«starting-block» et
entrée en vigueur de
ur se fier vers la

- L'ALCP bénéficie aux ressortissants d'Etats tiers de trois manières. Tout d'abord, un ressortissant de l'UE ou de l'AELE qui fait usage de la libre circulation peut faire venir un membre de sa famille quelle que soit sa nationalité. Ce traitement profite également aux étrangers membres de la famille du ressortissant suisse. Enfin, le travailleur détaché qui vient d'un Etat tiers est également en droit d'invoquer l'ALCP - sa situation dépend cependant des rapports avec le prestataire de services

Quelque 260 000 frs. pour pister les sectes

GRAND CONSEIL • Le Conseil d'Etat a déposé une demande de crédit pour son observatoire des sectes.

Le «Centre intercantonal d'information sur les croyances et les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique» coûtera quelque 260 000 francs en frais de fonctionnement par an. Le Grand Conseil genevois vient d'être saisi d'une demande de crédit à cet effet.

Rappelons que dans la foulée des massacres de l'Ordre du temple solaire (OTS) en 1994 et 1995 l'Etat de Genève avait commandé un audit sur les dérives sectaires. Un travail qui avait mis en évidence l'utilité de pouvoir compter sur un organisme «neutre», ceci afin de recueillir et diffuser les informations utiles sur les diverses croyances et activités de groupements en tout genre qui foisonnent dans ce domaine.

La tâche est ardue, car il faut éviter d'interférer dans la liberté de croyance. Et la définition de ce qu'est une secte n'est pas toujours aisée. Mais, dans le même temps, l'affaire de l'OTS a aussi mis en évidence certains manquements. Et tout d'abord l'accès des collectivités publiques, des particuliers ou des médias à une information objective, pour ne pas dire scientifique, à des données factuelles fiables. En effet, actuellement, soit l'information émane des groupements eux-mêmes. Et, dans ce cas, elle risque d'être d'ordre propagandiste. Soit elle émane d'associa-

tions de victimes de sectes ou de leurs familles. Avec alors une tentation de diaboliser ou de dénigrer sans nuances la sphère privée.

Le but du centre est de diffuser de l'information vers le public et vers les autorités, rappelle l'Exécutif genevois. Il a été situé à Genève, car c'est le canton du bout du lac qui est demandeur et qui finance le gros de l'opération (même si cette fondation de droit privé est issue d'un partenariat genevois avec les cantons de Vaud, Valais et Tessin). Genève finance le centre à hauteur de 200 000 francs par année (outre 50 000 francs de capital de dotation). Vaud débourse 40 000 francs. Et les cantons du Valais et du Tessin mettent chacun 10 000 francs dans l'escarcelle.

Le coût relativement élevé de l'opération s'explique par le fait que les autorités ont exigé un haut niveau de compétences des deux chercheurs en charge de la récolte et du traitement des données. En l'occurrence des personnes de niveau universitaire, ayant des compétences en sciences sociales et humaines dans le domaine des religions et qui ont déjà travaillé sur le terrain.

La mise en place de cette entité nouvelle, qui fonctionne depuis le début de l'année, sera testée sur trois ans. Un bilan est dû d'ores et déjà annoncé en 2004.

PHILIPPE BACH

Rencontre avec le pacifiste israélien Sergio Yahni

La bataille pour une paix juste au Proche Orient passe aussi par une information indépendante des Etats-majors. Cette évidence, par trop négligée, sert de fondement à l'action du Centre israélo-palestinien d'information 'alternative' (AIC). L'historien et politologue israélien Sergio Yahni, codirecteur de cette institution fondée par Michel Warshawski, sera jeudi soir à Genève, pour une conférence-débat exceptionnelle.

eux-mêmes fortement engagés contre la coopération armée helvético-israélienne.

Une position pacifiste ardue dans un Etat fortement militarisé. Sergio Yahni en a fait lui-même les frais récemment, lorsqu'il fut condamné, le 19 mars 2002, à 28 jours d'emprisonnement pour avoir refusé de «servir» dans l'armée israélienne. Dans une lettre ouverte, M. Yahni expliquait alors son objection par ces mots: «L'Etat d'Israël a semé la mort et le désespoir tant